



AVIS D'ENQUÊTE

La Municipalité de Vich, conformément aux dispositions légales en vigueur, soumet à l'enquête publique complémentaire

du 25 avril au 26 mai 2026 :

- le règlement du plan d'affectation communal

Elle met également en consultation, durant le même délai :

- le rapport de suivi de modifications

- l'annexe au rapport, soit :

l'aide à l'application de l'art. 119 du règlement du PACom

Le dossier, établi par le bureau team+, peut être consulté à l'administration communale jusqu'au 26 mai 2026.

Les consultations s'effectueront pendant les heures d'ouverture de l'administration.

L'ensemble du dossier est également disponible sur le site de la Commune.
<https://www.vich.ch/>.

Les observations ou oppositions peuvent être déposées par écrit à l'administration communale et consignées sur la feuille d'enquête ou adressées, sous pli recommandé, à la Municipalité à la route de l'Etraz 6b, 1267 Vich, durant le délai d'enquête.